

# Protéger les personnes et défendre les droits des fonctionnaires d'Orange

## A quoi servent les CAP ?

Les Commissions Administratives Paritaires s'occupent exclusivement des fonctionnaires d'Orange. Elles traitent les dossiers individuels des collègues en litige sur des questions telles que l'avancement, la notation, la mutation dans l'intérêt du service, le licenciement.

Les Commissions paritaires se réunissent :

- en Commission d'avancement pour contrôler le respect du statut dans le déroulement des carrières,
- en Conseil de discipline pour donner un avis circonstancié sur les sanctions demandées par les managers,
- en Commission de réforme pour toutes les questions relatives à la santé en lien avec le service (notamment accident et maladie professionnelle).

En Commission d'avancement et en Conseil de discipline, les élus CAP siègent à parité avec la Direction (2 voix pour vos élus, 2 voix pour la Direction). En Commission de réforme, les élus CAP disposent d'un tiers des voix, tout comme Orange et le Comité médical (2 voix pour chacun).



## Une élection qui définit aussi votre représentation dans d'autres instances

### Conseil Statutaire

En 2015, le Conseil Statutaire remplacera le Conseil Paritaire, qui traite de toutes **les questions collectives relatives au statut des fonctionnaires** et à la réglementation qui leur est applicable à Orange. Un Conseil d'autant plus capital que la Direction a le pouvoir de rédiger elle-même les décrets qui s'appliquent aux fonctionnaires de l'entreprise... ce que la CFE-CGC dénonce d'ailleurs depuis plusieurs années comme une atteinte à un principe fondamental du droit : personne ne devrait être à la fois juge et partie. **L'attribution des sièges au Conseil Statutaire sera définie en fonction des résultats aux élections CAP.**

### Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat

L'élection des CAP d'Orange est consolidée avec celles des Comités Techniques des Administrations, pour déterminer votre représentation au CSFPE.

## L'action de vos élus CFE-CGC : exemples

### Commission d'avancement

Dans les commissions d'avancement où ils siègent, les élus CFE-CGC ont entraîné les autres élus à s'abstenir sur les tableaux d'avancement des reclassés. En effet, soit leurs droits statutaires sont niés (cas des inspecteurs principaux dont la carrière est bloquée à l'indice brut 801), soit leurs droits à la promotion sont utilisés pour promouvoir des personnels qui ont fait leur carrière dans la reclassification (Directeur départementaux ou régionaux).

### Comité médical et Commission de réforme

Toutes les organisations syndicales d'Orange étaient opposées à la centralisation de ces instances, dont la Direction avait supprimé, en catimini, les sections locales. Mais seule la CFE-CGC a décidé d'attaquer cette suppression en Conseil d'Etat. *Si sa demande a été rejetée* (les sections locales ayant été créées sans base légale par la Direction de France-Télécom !), elle a permis de mettre en évidence la constitution aberrante des instances nationales, où les médecins, sous la



houlette de la Direction, n'avaient qu'un rôle indicatif. Depuis le **décret du 14 février 2014**, les médecins votent de manière indépendante dans ces instances, et le secrétariat médical est placé sous l'autorité d'un médecin. Les résultats concrets ne se sont pas fait attendre :

- Un premier avis relatif à la reconnaissance d'un accident de service a été rendu en 2014, mettant la Direction en minorité face au comité médical et aux élus.
- Les maladies professionnelles sont mieux reconnues.
- Les taux d'invalidité partielle permanente (IPP) obtenus sont supérieurs, permettant une meilleure indemnisation financière des collègues concernés.

Rappelons que sous la mandature de D. Lombard, aucun suicide de collègue fonctionnaire n'a été reconnu en accident de service, au détriment moral et matériel des familles (le classement en accident de service offre une meilleure prise en charge financière, et constitue une reconnaissance explicite de la responsabilité de l'entreprise, nécessaire à la réparation).

### Conseil de discipline

Les élus CFE-CGC veillent tout particulièrement à deux questions clefs :

- les faits reprochés sont-ils avérés ?
- la sanction est-elle proportionnée aux faits reprochés et démontrés ?

Là encore, leur action s'est traduite par un traitement plus humain et nuancé :

- la mise en échec de révocations abusives,
- l'usage plus développé du sursis.

### Conseil Paritaire

**Les représentants CFE-CGC se sont notamment battus en 2012 contre l'application de la journée de carence**, qui aurait laissé les fonctionnaires sans traitement pendant le 1er jour de tout congé maladie, alors qu'Orange prend en charge 3 jours de carence pour les salariés de droit privé. Si elle n'est pas appliquée pour le moment, il est nécessaire de rester en alerte : l'intégration d'une indemnité de compensation de la journée de carence dans la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires permet à la Direction de remettre le sujet sur le tapis n'importe quand.

Vos représentants CFE-CGC resteront donc vigilants sur ce sujet.

Vous pouvez retrouver les actions menées par la CFE-CGC au Conseil Paritaire sur notre site web : [www.cfecgc-orange.org/conseil-paritaire-fonction-publique](http://www.cfecgc-orange.org/conseil-paritaire-fonction-publique).

### Mutuelle fonctionnaires : la CFE-CGC poursuit le combat !

Depuis 2010, la CFE-CGC fait des pieds et des mains pour que les fonctionnaires d'Orange puissent bénéficier d'une mutuelle collective au même titre que les salariés de droit privé.





La loi permettant d'établir l'équité de traitement entre les personnels a été modifiée en faveur des fonctionnaires de La Poste, mais pas de ceux d'Orange, alors qu'ils relèvent du même texte de loi.

Après avoir **proposé un amendement à la loi de finance** pour étendre cet avantage aux fonctionnaires d'Orange, **fait poser une question écrite au gouvernement, écrit au Ministère des finances**, puis au **Ministère de la fonction publique**, et bien sûr relancé la Direction à maintes reprises, nous avons fini par obtenir, au terme de la négociation salariale 2014, l'engagement... **d'ouvrir une négociation sur le sujet d'ici fin 2014 !**

**La CFE-CGC n'abandonnera pas avant d'avoir obtenu l'extension de la Mutuelle collective santé & prévoyance à tous les fonctionnaires d'Orange.**

En attendant que cela soit mis en œuvre, c'est la CFE-CGC qui a proposé la mise en place d'une indemnité compensatrice pour les fonctionnaires.

A suivre sur notre site web en rubrique « **Protection Sociale** »

## Nos engagements

- Être à vos côtés pour répondre aux questions qui concernent spécifiquement votre statut de fonctionnaire.
- Faire respecter systématiquement le droit des fonctionnaires.
- Faire appliquer l'équité entre fonctionnaires et salariés de droit privé.
- Prendre en compte tous les éléments que vous fournirez à nos élus pour la préparation de votre dossier individuel si vous êtes concerné par l'une des Commissions Administratives Paritaires.

**Si, en tant que fonctionnaire, vous avez un litige non soldé au niveau local, et plus particulièrement un dossier médical ou disciplinaire, contactez sans tarder nos élus CAP pour qu'ils/elles puissent mieux vous défendre.**

**Donnez-nous les moyens de vous défendre : plus nous aurons d'élus, mieux nous pourrions faire valoir vos droits !**



**Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.**

**[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org) – [www.lemilleurdesce.com](http://www.lemilleurdesce.com)**

Retrouvez sur notre site :

- notre journal de campagne, bilan des actions menées par la CFE-CGC depuis 3 ans et aide-mémoire de vos droits ;
- notre profession de foi nationale pour les élections CE-DP ;
- ce document en version électronique avec les liens cliquables.



# Elections

## Commissions Administratives Paritaires

Vote électronique du 18 novembre à 14h au 20 novembre à 17h30

### Vos candidats CFE-CGC Orange

#### ■ Commission 1

TRUONG NGOC CHRISTIAN - Division Fonctions Support et Finances  
CRISTIANI SUZANNE - Direction Technique et du Système d'Information  
VINCENT VALERIE - Direction Orange Sud  
RIVIER ELISABETH - Direction Orange Ile de France  
VILLET GHISLAIN - Direction Orange Sud Est  
PETTINGER FABRICE - Direction Orange Est  
GOURIOU STEPHANE - Direction Technique et du Système d'Information  
BEAUVAIS GEORGES - Services Communication Entreprises

#### ■ Commission 2

PHET BERNARD - Services Communication Entreprises  
LLORET GEORGES - Direction Orange Centre Est  
LOSTYS FRANCA - Orange France Siège  
COTTIER SERGE - Direction Orange Est  
DUMEZ MARIE CLAIRE - Direction Orange Ile de France  
LEFRANS ANNE - Orange France Siège  
BOULLEZ JEAN MICHEL - Direction Orange Est  
CHAMBENOIT MICHEL - Direction Orange Réunion Mayotte

#### ■ Commission 4

VENON SANDRINE - Direction Orange Sud Est  
CASTELLI JEAN LOUIS - Direction Orange Sud Est  
JOVENIN JOCELYNE - Division Fonctions Support et Finances  
PACHET JEAN - Direction Orange Ile de France  
MARTINET FRANCOISE - Orange France Siège  
PEREZ JEAN PIERRE - Innovation, Marketing, Technologies et Wholesale  
JANICKI LAURENT - Direction Orange Est  
NUSBAUM PATRICK - Direction Orange Sud Est

**Chaque vote est essentiel ! Dès le 18 novembre, votez ! (1 seul tour pour les CAP)**



Un syndicat pour qui je compte  
et sur lequel je peux compter.

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
[www.lemelleurdesce.com](http://www.lemelleurdesce.com)

Retrouvez sur notre site :

- notre journal de campagne, bilan des actions menées par la CFE-CGC depuis 3 ans et aide-mémoire de vos droits
- notre profession de foi nationale pour les élections CE-DP

**Ce document n'est pas un bulletin de vote**